

VILLE DE LIEGE

INSTRUCTION PUBLIQUE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT mai 2006

Écoles : **Groupe scolaire du « JARDIN BOTANIQUE » 1 et 2**
rue du Jardin Botanique 25, 4000 LIEGE
boulevard d'Avroy 178, 4000 LIEGE

Le projet d'établissement s'inspire des valeurs et des finalités du projet éducatif et s'inscrit dans le cadre défini par le projet pédagogique de la Ville de Liège.

Les 10 grandes options du projet pédagogique sont les suivantes :

1. *Assurer la maîtrise par tous des compétences et acquis de base.*
2. *Aider chacun à développer au maximum ses potentialités.*
3. *Développer l'autonomie et la confiance en soi.*
4. *Développer la solidarité.*
5. *Développer l'ouverture aux autres et à leur culture.*
6. *Développer l'expression, la communication et la créativité.*
7. *Développer la curiosité et l'esprit scientifique.*
8. *Assurer un développement corporel harmonieux.*
9. *Intéresser les enfants à la vie sociale et économique.*
10. *Faire découvrir aux enfants la richesse de l'histoire, du patrimoine culturel et de l'environnement naturel, en privilégiant le niveau local et régional.*

Pour les concrétiser, chaque école privilégie les méthodes, approches et pratiques pédagogiques qui :

1. *donnent du sens à l'école et aux apprentissages aux yeux des enfants ;*
2. *mettent l'activité de l'enfant lui-même au centre de l'apprentissage ;*
3. *favorisent la collaboration et la coopération entre enfants, entre enseignants, entre enfants et enseignants, entre enseignants et parents,...*
4. *assurent le plus de continuité possible entre les apprentissages, les classes, l'école et la famille, l'école et son environnement,...*

Notre équipe éducative les traduit dans ses pratiques quotidiennes par des actions concrètes. Le projet d'établissement présente volontairement une seule dimension par option. Tout ce qui se fait dans l'école ne figure donc pas dans ce projet. Par souci de clarté, seules les mesures qui semblent être les plus représentatives, les plus régulières et qui concernent le plus grand nombre d'enseignants ont été retenues.

Par ailleurs, les activités ponctuelles ou extra-scolaires ainsi que celles qui sont obligatoires dans toutes les écoles (éducation physique, cours philosophiques,...) ne sont pas reprises.

Option 1 : assurer la maîtrise par tous des compétences et des acquis de base.

En pratiquant une évaluation régulière afin de différencier les méthodes en fonction des niveaux acquis dans les apprentissages, de la maternelle à la 6^e année.

En pratiquant l'évaluation formative (utilisation de « l'erreur » pour permettre à l'enfant d'évoluer dans ses apprentissages).

En utilisant entre autres les matériels didactique, multimédia et audiovisuel.

Option 2 : aider chacun à développer au maximum ses potentialités.

En proposant aux élèves des activités de dépassement présentées sous des formes diverses, notamment :

- du travail par groupes ou par équipes ;
- des contrats ;
- des remédiations ;
- en permettant un accès à des sources de documentation et à du matériel.

Option 3 : développer l'autonomie et la confiance en soi.

- en valorisant leurs comportements positifs ;
- en favorisant leur spontanéité ;
- en leur donnant certaines responsabilités (parrainage des plus petits, tableau des charges,...) ;
- en leur donnant le droit à l'erreur et en l'utilisant pour affiner leurs compétences ;
- en leur permettant de prendre la parole en public ;
- en leur apprenant à gérer leur temps de travail ;
- en stimulant la pratique de l'autoévaluation ;
- en faisant évoluer les modes d'expression propres à chacun par les échanges entre cycles.

Option 4 : développer la solidarité.

En invitant chacun à se responsabiliser vis-à-vis de soi, de l'autre, et du groupe par exemple par :

- des remises en ordre d'élèves absents ;
- des marques de sympathie lors de certaines occasions ;
- l'élaboration et la conduite d'un projet ;
- la recherche de documents ;
- le monitorat (entraide entre enfants) ;
- la vie en communauté en classes de dépaysement.

Option 5 : promouvoir l'ouverture aux autres et à leur culture.

En incitant chacun à être à l'écoute des autres lors de sorties, de périodes de vie en commun et en acceptant les différences.

Nous aidons les enfants à découvrir les différentes cultures et à comparer les diverses façons de se nourrir, de se vêtir, de croire,... en organisant des activités, des projets liés au vécu des enfants, à des situations de vie ou à l'actualité.

Option 6 : développer l'expression, la communication et la créativité.

En permettant à l'enfant de s'exprimer oralement le plus souvent possible dans le respect des règles du droit à la parole et de l'écoute de l'autre.

En privilégiant le savoir lire et le savoir écrire par :

- des stratégies de lecture et d'écriture à travers la réalisation du projet d'établissement (action prioritaire) ;
- l'utilisation de l'outil informatique ;
- des entretiens familiers ou exposés ;
- la dramatisation ;
- des activités manuelles et esthétiques ;
- des expositions...

Option 7 : développer la curiosité et l'esprit scientifique.

- par des découvertes, des exploitations, des expérimentations (démarche O.H.E.R.I.C. = **O**bservation, **H**ypothèse(s), **E**xpérimentation, **R**ésultat, **I**nterprétation, **C**onclusion) ;
- en s'appuyant sur des enquêtes, des visites guidées multiples et variées ;
- en privilégiant l'exploitation de la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation), de la bibliothèque de classe et l'utilisation ponctuelle de personnes ressources ;
- en utilisant les nouvelles technologies d'information et de communication (Internet, ...).

Option 8 : assurer un développement corporel harmonieux.

- Par la psychomotricité dès la maternelle, les cours d'éducation physique, l'initiation aux sports collectifs, les activités rythmiques et l'exploitation de la piscine d'une école de la Ville de Liège (en 6e année).
- Par des animations spécifiques dans le cadre de la promotion à la santé.

Option 9 : intéresser les enfants à la vie sociale et économique.

- en mettant en relation des faits historiques et actuels, du quartier et d'ailleurs ;
- en aiguisant la curiosité, la solidarité ;
- en développant l'esprit critique ;

Tout cela en s'appuyant sur l'actualité, la presse, les publications, les affiches, les outils historiques, économiques et géographiques,...

Option 10 : faire découvrir aux enfants la richesse de l'histoire du patrimoine culturel et de l'environnement naturel en privilégiant le niveau local et régional.

- en participant à des promenades guidées, à des séances de cinéma ou à des pièces de théâtre ;
- en visitant des expositions ;
- en organisant des fêtes à l'école ;

Année complémentaire :

Un enfant rencontrant d'importantes difficultés dans ses apprentissages peut être amené, exceptionnellement, dans son intérêt et sur avis du conseil de classe, à être maintenu dans la même année ou à effectuer une année complémentaire. Évaluées avec précision, les difficultés sont consignées dans le dossier de l'élève qui met en évidence les compétences à acquérir et les moyens pour y parvenir.

Lors de l'année complémentaire, l'élève est inscrit dans le groupe-classe correspondant le mieux aux intérêts de ses apprentissages. A certaines périodes, en collaboration avec les autres groupes du même cycle, des activités spécifiques lui sont proposées en fonction de ses besoins.

Notre action prioritaire, durant les 3 prochaines années :

Continuité des apprentissages de la maternelle à la 6^e année.

- **cognitifs** : en français : la production d'écrits dans le but de communiquer, de se faire comprendre (cela peut aller de la réalisation d'images en maternelle à la conception d'affiches, d'un journal scolaire, d'un site Internet, etc... pour les classes primaires ;

en mathématiques : les solides et les figures : rendre cette matière plus accessible en pratiquant davantage de manipulations, de constructions,...

- **comportementaux** : - mise en place de conseils de classe avec représentants au conseil d'école : apprentissage de la démocratie.
- remise en place des valeurs essentielles de notre société basées sur le RESPECT.
- les comportements seront gérés par un règlement d'école.